



**AVIS AUX ENTREPRISES DE BTP CONCERNANT L'ACCEUIL DES GERANTS OU LEURS
REPRESENTANTS PAR LE SECRETARIAT PERMANANT**

Il est porté à la connaissance des entreprises de BTP ayant déposé leurs dossiers de qualification et de classification, auprès de la Direction des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession et désirant avoir des éclaircissements sur les éventuelles observations et remarques émises par la commission nationale, que les journées réservées à l'accueil des gérants ou représentants d'entreprises mandatés pour cette mission sont les Lundi et Mercredi ouvrables de chaque semaine. ✓

Le Directeur des Affaires Technique
et des Relation avec la Profession

Ahmed IMZEL